

COUPE DE FRANCE SENIOR MASCULINE 2011/2012 (25/08/2011)

La Coupe de France Masculine est gérée par la Fédération Française de Volley Ball parallèlement et en concertation avec la Ligue Nationale de Volley qui gère la compétition lorsque les équipes de celle-ci entrent en compétition.

Elle se déroule avec la participation obligatoire des équipes de LNV et facultative des clubs affiliés à la FFVB sur inscription libre (Une équipe par groupement sportif).

La date limite d'engagement libre et gratuit est fixée au **20 septembre 2011**.

Calendrier :

- ◆ 1^e tour le 16 octobre 2011 (en fonction du nombre d'équipes engagées)
- ◆ 2^e tour le 13 novembre 2011
- ◆ La CCS se donne le droit de rajouter un tour supplémentaire en fonction du nombre d'équipes engagées. (match en semaine)

◆ 1^{ère} PHASE

◆ **Participation** des clubs affiliés à la FFVB sur la base du volontariat. Les équipes de Ligue B engagées obligatoirement entreront dans la compétition à la 2^{ème} phase (1/32^e) le dimanche 4 décembre 2011. Cette 1^{ère} phase doit déterminer les six (6) équipes issues de la 1^{ère} phase qui participeront à la 2^e phase.

◆ Tirage au sort

La CCS, pour constituer les poules de 4 (ou 3) équipes, procèdera soit à un tirage au sort qui pourra comporter plusieurs chapeaux, constitués selon un découpage régional, soit, quand le nombre d'équipes en course le demandera, à un tirage au sort intégral, pour respecter l'esprit de la Coupe.

L'équipe recevante de chaque tournoi à 4 (ou 3) équipes ou de chaque rencontre simple, sera celle qui appartient à la division la plus basse. Dans le cas où plusieurs équipes seraient concernées, l'équipe tirée au sort la première recevra.

En cas de poules de 4, les 1/2 finales de chaque poule seront également tirées au sort à la FFVB. L'équipe recevante jouera la 1^{ère} rencontre du tournoi.

Afin de pouvoir qualifier les 3 équipes pour la 2^{ème} phase, et en fonction du nombre d'équipes engagées lors de la 1^{ère} phase, la CCS pourra exempter des équipes selon le classement général annuel 2010/2011 et repêcher les équipes finalistes pour le tour suivant au quotient set average puis au quotient point avérage.

◆ Formule sportive

Poules de 4 équipes avec 1/2 finales et finale simple en 2 sets gagnants.

L'équipe vainqueur de la finale de chaque tournoi est qualifiée pour le tour suivant.

Le déroulement sportif est établi par la CCS en fonction du nombre d'équipes inscrites. Dans le cas où peu d'équipes fédérales seraient inscrites, la CCS se réserve le droit de mettre en place une formule de tournoi à 3 équipes (matchs en 2 sets gagnants) avec 1 équipe qualifiée par poule, ou de match simple en 3 sets gagnants, l'équipe de la plus basse division recevant (cf. paragraphe tirage au sort).

◆ Horaires des rencontres

Poules de 4 équipes : les 1/2 finales sont fixées au dimanche à 10h00 et suivies de la finale fixée au dimanche à 16h00.

Poules de 3 équipes : à 12h00 match entre 1 et 2 (équipe receveuse / équipe la plus proche) ; 40 minutes après la fin du 1^{er} match (gagnant du premier match / équipe la plus éloignée) ; 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match / équipe la plus loin).

Match simple le dimanche à 15h00.

- Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres des 1/2 finales au samedi après midi et la finale au samedi à 20h00.

◆ **Ballons**

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 3 ballons lors de toutes les rencontres. Le ballon sera celui de l'équipe recevante suivant le RGEN. Les ballons devront être fournis par le club recevant.

◆ **Ramasseurs de balles**

Les rencontres se jouent à 3 ballons, 4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

◆ **Arbitres**

Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA.

◆ **Modalités financières**

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et le marqueur seront réglées par chaque équipe et par match, à savoir :

- match simple : 65 €

- formule plateau : 84 €

A la charge de l'équipe receveuse :

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur (cf. la tarification votée lors de l'AG 2011),

A la charge des équipes visiteuses :

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

◆ **Qualification des joueurs**

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre.

◆ **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB avant le dimanche 20h00.

Les feuilles de match devront être postées par le club organisateur jusqu'au mardi qui suit la rencontre ou le tournoi.

◆ **Forfait et Sanction**

En cas de match perdu par pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une somme auprès de la FFVB d'un montant de 300 euros correspondante à une moyenne des amendes des pénalités infligées aux équipes dans les divisions nationales.

En cas de match perdu par forfait, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une somme auprès de la FFVB d'un montant de 600 euros correspondante à une moyenne des amendes des forfaits infligés aux équipes dans les divisions nationales.